

Séance du 25 août 2025

- Décision modificative
- Choix d'un nouveau prestataire EDF
- Extinction nocturne de l'éclairage public
- Limitation de vitesse dans le bourg
- Devenir du Gaspard
- Subvention association « les amis de Ste Elidie »
- Conventions avec les associations communales
- Demande de travaux au local des chasseurs
- Travaux chemin Ste Elidie
- Prix des repas cantine, goûter et participation familiale
- Dissolution de la caisse des écoles
- Questions diverses

PRESENTS : PRISSET André, ASTIER Jean-Claude, CORNET Yvon, GRAS Fabienne
OBERT Christian, PECHEREAU Patrice, PEULMEULLE VASSE Christian,
RICOUX Laurent TRAPON William

ABSENT EXCUSE : néant

Président de séance : PRISSET André

Secrétaire de séance : LEROY Marie

Séance ouverte à 18h03

Décision modificative :

Le conseil municipal décide de procéder aux modifications budgétaires suivantes :

- **Investissement dépenses**

c/ 165 (cautions)	+ 500 €
c/ 2151-102 (voirie)	- 500 €

Choix d'un nouveau prestataire EDF :

Il a décidé de signer un contrat EDF avec Energie d'ici qui offre des tarifs intéressants sans engagement.

Extinction nocturne de l'éclairage public :

Le choix des élus s'orienterait principalement vers une coupure nocturne. Cependant, il est judicieux d'avoir un avis du syndicat d'électricité qui gère notre éclairage public pour apporter quelques renseignements complémentaires. La décision finale sera prise lors d'une prochaine session.

Limitation de la vitesse dans le bourg :

Les élus réfléchissent au moyen de diminuer réellement la vitesse dans le bourg. Plusieurs propositions ont été faites (priorités à droite, stops sur la RD, dos d'âne, chicanes plus prononcées, silhouette d'enfants, radars pédagogiques, zone à 30 km/h... la solution d'une vitesse réduite à 30 km/h avec des contrôles réguliers de la gendarmerie a été retenue dans un premier temps.

Devenir du Gaspard :

Quelques travaux sont prévus (isolation du 2^e étage sur plancher, mise aux normes EDF dans la cuisine, aérations vers les chambres froides, isolation des tuyaux de chauffage pour éviter les déperdition de chaleur, voir pour installer un poêle à granulés dans la salle de restaurant...

Quelques élus et des membres du personnel se sont regroupés pour débarrasser entièrement tous les objets entassés à la cave, dans les étages et la réserve. Les vieux meubles et objets divers ont été vendus à la brocante le jour de la fête patronale. La vente de ces objets non utilisés a permis de récolter la somme de 417.17 € (somme versée au trésor public pour le compte de la commune).

Des devis vont être demandés pour les matériaux d'isolation et de poêles à granulés vont être demandés.

Il a été demandé par une conseillère municipale la possibilité de mettre des vitrines éphémères d'œuvres d'artistes communaux. Les élus acceptent tant que cela n'engendre pas de frais pour la collectivité.

Participation financière à l'association « Les amis de Ste Elidie » :

Depuis plusieurs années, les amis de Ste Elidie prennent en charge la totalité du coût de la fanfare qui joue pour la fête patronale. Ce coût s'élève à 480 €. L'association a demandé une participation financière à la Commune.

La fête patronale étant d'intérêt général, le conseil municipal décide d'allouer une participation financière à l'association à hauteur de 200 €, au même titre que la somme versée aux autres associations communales.

Conventions avec les associations communales :

Le conseil municipal décide d'établir des conventions avec les associations communales afin de définir les modalités d'utilisation.

Demande de travaux au local des chasseurs :

Les chasseurs occupent une partie du bâtiment sis aux Besses. Ils ont demandé à la Commune la permission d'effectuer quelques travaux (bardage du préau, isolation... Le coût estimatif des travaux s'élève à environ 3 000 €.

Les conseillers autorisent l'amicale des chasseurs à effectuer des travaux d'amélioration du bâtiment mais le coût est trop élevé pour que la Commune finance les matériaux. L'amicale devra effectuer ces travaux sur leurs propres fonds. En cas d'accord de leur part, la Commune se charge de déposer le dossier d'urbanisme auprès de la DDT.

Travaux sur le chemin de la chapelle Ste Elidie :

Lors du précédent mandat, des autorisations avaient été demandées pour céder à la Commune l'emprise du chemin de croix (du côté de La Ferreyre). Tous les riverains ont accepté sauf deux propriétaires indivisaires. Les élus souhaitent renégocier avec ces derniers afin de remettre en état le chemin du haut.

En parallèle, il conviendrait de remettre en état le chemin vers Ste Elidie jusqu'à la passerelle. Or, la partie éboulée se situe sur terrains privés. Un devis d'enrochement a été redemandé. D'autres solutions (passerelle en bois ou métallique) sont envisagées. Des devis ont été demandés.

Les propriétaires seront contactés prochainement pour céder l'emprise du chemin. La Commune ne pouvant effectuer des travaux sur un terrain privé.

La Commune se renseigne également pour savoir s'il existe des subventions qui permettraient d'alléger le coût des travaux.

Actualisation du prix des repas de cantine, du goûter et de la participation familiale :

Depuis 2019, le prix des repas de cantine est de 7.5 € / repas avec une participation familiale de 3.5 €. Le prix du goûter est de 3.5 €, pris en charge intégralement par la commune.

Les matières premières ayant augmentées, le regroupement pédagogique (Doranges, St Alyre d'Arlanc de St Bonnet le Bourg) sont d'accord pour augmenter le prix du repas à 8 €. La participation familiale resterait inchangée. Les goûters seront supprimés ou fournis par les parents.

Dissolution de la caisse des écoles :

Lors de la création de l'amicale laïque le 15 octobre 2004, la caisse des écoles avait été transférée à l'association sans effectuer la dissolution. La démarche va être faite pour la solder.

QUESTIONS DIVERSES :

- **Pont vers chez William Trapon :**

Le pont est endommagé depuis de nombreuses années. Des devis de ferronnerie ont été demandés pour le réparer avant de le peindre (au printemps 2026 par les employés communaux). Des catadioptres seront installés pour améliorer la signalisation.

- **Columbarium :**

Il a été demandé si la Commune avait l'intention d'installer un columbarium au cimetière. Les élus avaient déjà répondu lors de la séance du 14 décembre 2024 que ce monument étant très coûteux, il ne pourra pas être réalisé avant la fin du mandat (la Commune ayant déjà beaucoup de dépenses à réaliser) mais le projet est à l'étude.

- **Photocopies aux associations ou aux habitants :**

Les copies pour les associations se feront uniquement en noir et blanc. Le papier sera fourni par le demandeur. Il en va de même pour les habitants car depuis quelques mois, nous avons un surcoût de copies, notamment couleur.

Le comité des fêtes qui utilise beaucoup le photocopieur a informé le conseil municipal qu'il refusait la subvention communale votée au printemps dernier afin de participer au coût des consommables utilisés pour la diffusion de leurs manifestations.

- **Acquisition d'un nouveau défibrillateur :**

Les consommables du défibrillateur communal situé vers la Mairie sont très élevés ainsi que les frais annuels de maintenance. Des devis sont en cours de demande pour un matériel plus récent avec des coûts moins élevés. Une participation financière du département est possible à hauteur de 750 €. Un dossier de demande de subvention va être déposé.

- **Révision des contrats d'assurance :**

Les contrats d'assurance ont été révisés afin de réduire les coûts. La Commune fera une économie de plus de 600 €.

- **Sauvegardes externalisées et protection du réseau internet :**

A l'heure du piratage informatique il paraît important de protéger son réseau internet par le biais de sauvegardes externalisées. Le coût est de 182 € HT pour un antivirus et un pare feu performants ainsi qu'un backup ignifuge et hydrofuge qui permet les sauvegardes régulières.

- **Abri bus :**

Une demande de déplacement de l'abri bus a été faite par le riverain ainsi que l'avancement de la vente du terrain attenant l'ancienne maison Gaucher. L'abri bus a été avancé pour ne pas empiéter sur le domaine privé. L'assemblée souhaite accéder à la requête du demandeur concernant la vente du terrain communal à l'issue du paiement des dettes à la Commune.

Séance close à 21h53.